

**Arrêté 2025-PG-064**  
**Arrêté portant désignation des surveillants, des correcteurs et des examinateurs complémentaires**  
**du concours externe, du concours interne et du troisième concours**  
**pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2024-PG-093 du 23 décembre 2024, portant ouverture d'un concours externe, concours interne et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025,

Vu la convention de coorganisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'inter région Ile de France / Centre-Val de Loire et son avenant n°1,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territorial d'Eure-et-Loir,

Considérant le recensement des postes effectué,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés comme surveillants des épreuves d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025 les personnes suivantes :

- Sandrine AUDELAN
- Virginie BAUGE
- Gabrielle BARRETT JACQUET
- Stéphanie BEAUR
- Valérie BIDARD
- Elia CHANCERELLE

- Estelle ESCOBAR
- Laurence FAUVEAU
- Jean-Noël GALBY
- Marie Noëlle GIL GIL
- Cécile GONSARD
- David GOUSSU
- David JABAUDON
- Sandrine JONQUET
- Sandrine KONG
- David RAFFO
- Maxime REGNAULT
- Sandra RENAUT
- Sophie RIOTTE
- Didier REY
- Philippe SAUGER
- Dominique SOULET
- Bruno ZEMOURI

**Article 2 :** Sont désignés comme correcteurs des épreuves d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour l'accès au grade de rédacteurs territoriaux - session 2025 les personnes suivantes :

- Stéphanie BEAUR
- Jérôme BETOULLE
- Sarah BETOULLE
- Valérie BIDARD
- Philadelphia BILLARD
- Tiphaine BOURDET
- Estelle DEBUCK
- Laurence FAUVEAU
- David GOUSSU
- Sophie GUERIN
- Violaine MICHEL
- Sandra RENAUT
- Céline ROUSSET
- Benoît RUBON
- Philippe SAUGER
- Sophie TOUDY-CLEMENT
- Jennifer ZARCO
- Damien ZEPHIRIN

**Article 3 :** Sont désignés comme examinateurs complémentaires de l'épreuve d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour l'accès au grade de rédacteurs territoriaux - session 2025 les personnes suivantes :

#### **Examinateurs complémentaires ayant qualité d'élu local**

- Jean-Claude BRETON
- Michel CHARPENTIER

#### **Examinateurs complémentaires ayant qualité de fonctionnaire territorial**

- Sophie TOUDY-CLEMENT
- Damien ZEPHIRIN

#### **Examinateurs complémentaires ayant qualité de personnalité qualifiée**

- Philadelphia BILLARD
- Jennifer ZARCO

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Luisant, le 1<sup>er</sup> septembre 2025,

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : - 2 SEP. 2025  
et de la publication le : - 3 SEP. 2025

Par délégation,  
La Directrice Générale des Services,



Gabrielle BARRETT-JACQUET

Le Président,  
  
Bertrand MASSOT



Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250901-2025\_PG\_064-AR

